

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE48

présenté par
Mme Pochon, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« vise à »

Les mots :

« permet de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.